

30^c.

Journal du Lot

30^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

IL NE LEUR DOIT RIEN

Un brigand devenu gendarme, il n'y a rien de plus à cheval sur le règlement. L'autre jour, M. Marcel Déat, ex-révolutionnaire, publiait un article qui nous revient sous les yeux, destiné à mettre en garde le gouvernement Pétain contre toute tentation d'attenter à la virginité de la Loi.

On ne sait rien de comique comme ce respect sacré, ce fétichisme de la légalité chez ces révolutionnaires devenus conservateurs !
De quel scrupule est-il tout à coup saisi, cet homme politique qui a commencé sa carrière dans un parti dont le but proclamé était de chambarder la Loi et la Société ? Au risque de susciter sa noble indignation, il convient de lui dire que notre primordiale préoccupation, à nous, c'est le salut du pays dans lequel nous voyons la Loi suprême, celle sans qui toutes les autres n'auraient même pas raison d'être.

M. Marcel Déat, dans un but que nous ne cherchons pas à deviner, prend la peine bien inutile de nous démontrer que les pouvoirs du Maréchal Pétain sont « légitimes » parce que l'Assemblée Nationale les lui a conférés. Pour nous, leur légitimité vient de plus loin et de plus haut ; elle vient de ce qu'ils sont un bienfait public. Elle vient de leur effet, qui est de préserver la France des inconcevables malheurs qui, sans eux, l'auraient accablée.

Non pas que nous contestions l'avantage qu'il y avait à donner une « forme » légale à ce renversement de la légalité. L'intérêt était précisément d'enlever tout prétexte de protestation à certains tartufes de cette même légalité qu'ils violent cyniquement quand ils avaient le pouvoir.

Mais il ne faudrait pas y chercher un biais pour laisser entendre que le régime parlementaire, en signant son acte de décès, a pu quand même se prolonger et se survivre d'une manière quelconque dans son successeur et qu'on est en droit d'invoquer quelque prérogative ou quelque principe de cet ancien régime pour surveiller ou contrôler le régime nouveau. Il est mort tout entier. Le Maréchal Pétain ne lui a pas succédé ; il l'a remplacé.

A lire M. Marcel Déat, il semblerait que l'on doive quelque gré à l'Assemblée Nationale de s'être « dessaisie » ! Est-ce qu'il se moquerait de nous ?

Nous voudrions bien savoir si elle était en mesure de faire autre chose. Qu'est-ce qui lui restait de ce fameux « pouvoir » dont elle avait fait si bon usage ?... Elle a « investi » le Maréchal Pétain, écrit M. Marcel Déat ! Allons donc, il n'aurait pu recevoir d'elle que ce qu'elle était capable de donner : de la honte et du déshonneur. En fait, ce pouvoir qu'il exerce maintenant, ce n'est pas de ceux qui l'avaient laissé tomber qu'il l'a reçu. Il l'a ramassé des mains de la France, brisée et gisante sur les champs de bataille.

Il n'y avait littéralement plus rien. Le Sénat, la Chambre, la Constitution de 1875 ? Est-il possible d'en parler sans rire... ou sans pleurer ? Qu'est-ce qu'il en subsistait quand on a rassemblé à Vichy les débris épars de ce lugubre bric-à-bras ? Tous ces parlementaires, on n'aurait pu les prendre au sérieux que pour les prendre au collet !

Ils ne représentaient que les ruines qu'ils avaient faites, qu'il s'agissait de réparer, et ce n'est pas aux démolisseurs qu'il appartient de désigner le reconstruc-teur. De corps constitués, d'organismes gouvernementaux, il n'en existait plus et M. Marcel Déat, qui fait le plus sérieusement du monde le tableau de cette « transmission de pouvoirs », oublie que ce qui n'a pas de vie ne peut pas la donner.

Bien sûr, alors on n'a pas chicané. L'important était de faire place nette et que tout se passât sans bagarre en présence du vainqueur attentif et gueilleux. Mais pour nous faire admettre aujourd'hui que les Chambres ont volontairement transmis leur pouvoir, il faudrait d'abord nous faire admettre qu'elles avaient le moyen de s'y refuser...

Non, si j'étais qu'il soit de légalité, M. Marcel Déat peut quitter ce souci. La force et le droit du gouvernement Pétain lui viennent de la confiance du pays, de l'espoir qu'on a mis en lui. Qu'il parvienne à le sauver et personne ne s'inquiétera de savoir s'il a ou non suivi le pur « fil de la légalité ». Et pour tout dire, on reprendrait volontiers ici une formule qui est, je crois bien, de Charles Maurras : « par tous les moyens, même légaux » !

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

Le maréchal Pétain et Hitler se sont rencontrés

Le Führer a reçu jeudi le maréchal Pétain, chef de l'Etat français, en présence de M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

M. Pierre Laval, vice-président du Conseil des ministres français, assistait à l'entretien.

Accord de paiement franco-suisse

Dans le cabinet du ministre des affaires étrangères, a été signé le 23 octobre, par M. Baudouin, ministre-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et M. Bouthillier, ministre-secrétaire d'Etat aux finances, pour la France, et M. Stucki, ministre de Suisse pour la Confédération helvétique, un accord de paiement destiné à permettre la reprise des relations commerciales avec la Suisse, interrompues depuis l'armistice, à la suite des mesures de blocage financier prises dans l'un et l'autre pays.

Cet accord, qui constitue un clearing pour les échanges de marchandises, a un caractère provisoire et doit être suivi de négociations nouvelles portant sur l'ensemble des questions financières qui se posent entre la France et la Suisse.

Arrestations de communistes à Marseille

Poursuivant ses investigations, la police a procédé à 13 nouvelles arrestations de militants communistes, dont 2 femmes. L'opération entreprise par M. de Rodelec de Porzic pour mettre un terme à cette activité, se traduit donc par un bilan de 78 arrestations. De nouveaux traquets ont été saisis, notamment de nombreux papillons gonimés.

Arrestation d'un député

Le fort Monluc, prison militaire de Lyon, a reçu un hôte de marque. Le député-maire d'Oyonnax, René Nicod, vient d'y être incarcéré par mandat d'arrêt lancé par le colonel Oudinet, du parquet militaire de Lyon.

Membre du groupe de l'Union Populaire Française, René Nicod continuait cependant à se livrer à la propagande communiste.

Avec lui ont été arrêtés l'ex-adjoint Castor et trois comparses de moindre envergure.

Entrevue du Führer et du général Franco

Le chancelier Hitler a eu, à la frontière franco-espagnole, une entrevue avec le chef de l'Etat espagnol, le généralissimo Franco.

Cette entrevue s'est déroulée dans l'atmosphère de camaraderie et de cordialité qui règne entre les deux pays.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich, M. von Ribbentrop, et le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, M. Serrano Sumer, ont pris part aux conversations.

Le service obligatoire en Angleterre

300.000 hommes seront inscrits le mois prochain sur les listes de recrutement pour le service obligatoire en Grande-Bretagne. Ils seront recrutés parmi les hommes de la classe 1905, c'est-à-dire âgés de 35 ans.

Les Etats-Unis ne participeront pas à la guerre

Le président Roosevelt a prononcé, à Philadelphie, un grand discours électoral au cours duquel, parlant de la guerre, il a déclaré que les Etats-Unis ne participeront pas à des guerres étrangères.

« Nous les républicains, à tous les démocrates, à chaque homme et à chaque femme de ce pays j'ai dit : Votre président et votre secrétaire d'Etat suivent le chemin de la paix. Nous ne nous armons pas pour une quelconque guerre étrangère, nous ne nous armons pas dans le but de conquérir ou d'intervenir dans les querelles d'autres nations. Je le répète une fois de plus et je le fais au nom de notre parti.

« Nous ne voulons pas participer à des guerres étrangères. Nous ne voulons pas envoyer notre armée, notre marine ou notre aviation combattre en d'autres pays que l'Amérique, sauf si nous sommes attaqués. C'est pour la paix que j'ai travaillé et c'est pour la paix que je travaillerai chaque jour de ma vie. »

La nouvelle Europe

La revue « Die Deutsche Volkswirtschaft » (l'Economie nationale allemande) a publié des déclarations faites par des personnalités dirigeantes de l'Allemagne et de l'étranger sur le sujet : « Vers une nouvelle Europe ».

M. Funk, ministre de l'économie du Reich, a déclaré que la structure économique de la nouvelle Europe sera formée d'après les principes de l'Allemagne nationale-socialiste et de l'Italie fasciste.

Le trafic économique international basé sur l'échange naturel, entrera dans une nouvelle phase productive.

A Gibraltar

La Gazette officielle de Gibraltar publie un ordre du gouverneur militaire de la place, qui a été écrié dans les rues, appelant sous les armes tous les Anglais entre 18 et 41 ans, vivant ou travaillant dans la ville.

On peut noter à ce propos que la majorité des hommes touchés par l'ordre viennent à Gibraltar pour leurs occupations, mais résident en territoire espagnol, à La Línea, à Algésiras et dans les autres villes proches.

L'ordre est formel et ne comporte aucun délai.

EN PEU DE MOTS...

— Un complot visant à l'assassinat du président du Honduras, M. Carias Andino et d'autres hautes personnalités a été découvert. Des arrestations ont été effectuées.

— On annonce que les 110 avions qui avaient été commandés pour le gouvernement suédois, puis réquisitionnés par le gouvernement américain, seront envoyés aux Philippines.

— Trois trains de blessés français venant de Genève sont arrivés jeudi matin en gare la Port-Dieu, à Lyon.

— Une cérémonie s'est déroulée, ces jours derniers, à l'Hôtel de Ville de Mâcon, pour célébrer, dans l'intimité, le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Lamartine.

Les mauvais fruits d'un bon arbre

Un moteur d'avion d'une force encore jamais atteinte est en construction en Amérique.

Lorsqu'il sera achevé, tout à fait au point, qu'en fera-t-on ? Le moyen de propulsion d'un appareil de croisière ? Non. Ce nuisible inventeur, qui permettra à une machine volante de faire dix mille kilomètres sans souffler, croyez-vous qu'on l'emploiera à rapprocher deux continents, à améliorer des relations pacifiques, à augmenter la vie humaine ? Que non ? On en fera un moyen plus rapide et plus sûr de destruction et de meurtre.

On nous le dit : le nouveau moteur de 2.000 chevaux sera monté sur des bombardiers Douglas, lesquels pourront emporter douze hommes d'équipage et 18.000 kilos de bombes.

Un seul de ces appareils sera donc capable de détruire à 4.500 kilomètres de distance une ville de 10.000 habitants, et revenir sans avoir touché terre. Charmante perspective, n'est-ce pas ?

Nous avons lu ces jours-ci que le centre de la ville de Rotterdam avait été rasé au sol sur une superficie de 10 kilomètres carrés et que cet anéantissement avait été accompli en trois heures seulement.

Le nouvel avion américain qui se mène dans une usine de New-Jersey, fera sans doute beaucoup mieux encore. Après

quoi les ingénieurs aéronautiques des pays européens ne voulant pas se laisser « gratter » par des Yankees, chercheront un moteur plus puissant, un moteur de 3.000 ou 4.000 chevaux et le construiront.

Ce jour-là, les plus fantastiques anticipations seront réalisées ; une escadrille de ces géants du ciel n'aura qu'à prendre l'air pour pulvériser en quarante-cinq minutes une cité pleine de jeunesse, d'amour et d'espoir. L'homme, qui déjà n'est plus grand chose, ne sera plus rien du tout, qu'une pauvre chose perpétuellement tremblante et sans cesse terrorisée.

La machine que nous avions cru fraternelle, à laquelle les rêveurs du XIX^e siècle demandaient d'alléger la peine de l'homme, la machine nous a trahis.

Cette ambition, comme ivre de la force que nous lui avons insufflée, est devenue l'ennemie de notre âge. Mettons en regard des maigres joies que l'aviation donne à chacun de nous, le long chapelet de peines, de misères, de douleurs qu'elle apporte depuis 1914 à l'humanité dans toutes les parties du monde et demandons-nous s'il était utile que tant de héros fussent sacrifiés pour une conquête de l'air qui prend en ce moment l'aspect d'un cataclysme universel.

PAN.

Chronique du Lot

MANQUONS-NOUS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ?

Sous ce titre, « Manquons-nous de produits pharmaceutiques », la « Dépêche » a publié une enquête qui a suscité de nombreuses réactions et des controverses de la part de plusieurs lecteurs.

Parmi ceux-ci, elle cite M. Paul Garnal, président du Syndicat des pharmaciens du Lot.

M. Paul Garnal, comme l'indique la « Dépêche », expose dans un rapport sur la question, la défense de nombreuses spécialités « dues aux progrès des sciences et des techniques médico-pharmaceutiques qui sont venues enrichir la thérapeutique et dont elle ne saurait se passer ».

Il énumère notamment : « l'insuline, les sulfamides, les sérams, les vaccins, toute une série de médicaments hypodermiques ou intraveineux ». Il signale de plus les difficultés de se procurer la série des corps gras, les produits exotiques : cacao, kola, polygala, quinquina, caféine, sels de quinine, théobromine, etc., les bicarbonates et les citrates de soude, et il souhaite une meilleure répartition pour les pharmaciens de campagne et des facilités de transport accrues.

PRIX DES VOLAILLES ET DES LAPINS

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 22 octobre, les prix maxima sur les marchés et dans les magasins de commerce de la volaille et des lapins domestiques sont fixés ainsi qu'il suit pour l'ensemble du département :

Poulets
Poulets vivants, au kilo, 22 fr.
Poulets poids mort et vidés : Prix au kilo : petits (de 800 à 1.200 gr.), 1^{re} catégorie, 30 fr., 2^e catégorie, 30 fr., en gros, 35 fr. 50 au détail ; 3^e catégorie, 28 fr. en gros, 32 fr. au détail. — Moyens (de 1.250 à 1.500 gr.), 1^{re} catégorie, 28 fr., 2^e catégorie, 27 fr. en gros, 32 fr. au détail ; 3^e catégorie, 26 fr. en gros, 30 fr. au détail ; Gros (de 1.500 gr. et au-dessus), 1^{re} catégorie, 26 fr., 2^e catégorie, 25 fr. en gros, 30 fr. au détail ; 3^e catégorie, 24 fr. en gros, 27 fr. 50 au détail.

Sont considérés comme poulets de première catégorie, les poulets provenant de la Bretagne et de l'Eure-et-Loir ; comme poulets de 2^e catégorie, les poulets provenant du Bourbonnais, du Charolais, du Gâtinais, du Poitou, du Cher, de l'Indre et de la Région nantaise ; comme poulets de 3^e catégorie, les poulets provenant des départements du Gers, de la Haute-Garonne, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de la Vaucluse et autres départements producteurs. Les poulets du Lot sont des poulets de 3^e catégorie.

Dindons
Dindons vivants, au kilo, 15 fr.
Dindons vivants, au kilo, 17 fr.

Dindons saignés et vidés, au kilo : petits, jusqu'à 5 kilos 500, 19 fr. en gros, 22 fr. au détail ; gros, au-dessus de 5 kilos 500, 18 fr. en gros, 21 fr. au détail.

Dindons saignés et vidés, au kilo : petites, jusqu'à 4 kilos, 26 fr. en gros, 29 fr. au détail ; moyennes, de 4 à 5 kilos, 24 fr. en gros, 27 fr. au détail ; grosses, 5 kilos et plus, 22 fr. en gros, 25 fr. au détail.

Lapins domestiques
Lapins vivants, au kilo, qualité unique, 42 fr.

Lapins vidés avec tête et pattes, au kilo, 22 fr. en gros, 25 fr. au détail.

Ces prix seront affichés dans les magasins de vente et sur les principaux marchés, dans un endroit visible et facilement accessible au public.

Derniers trains de ramassage pour le rapatriement des réfugiés en zone occupée non interdite

Dates et heures de départ des convois de ramassage par départements de destination : « Côte d'Or, Marne, Aube et Aisne (réfugiés ordinaires), départ le 24 octobre, à 19 h. 15. Oise, Seine-Inférieure et Somme (réfugiés ordinaires), départ le 27 octobre, à 8 h. 10. Mayenne, Morbihan, Ille-et-Vilaine et départements marins, Eure-et-Loir, Orne, Sarthe, Manche, Calvados, Eure (réfugiés ordinaires), départ le 26 octobre, à 8 h. 10. Paris, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Navarre, Yonne, Loiret, Cher, Loir-et-Cher (réfugiés ordinaires), départ le 26 octobre, à 8 h. 10.

Le rassemblement des réfugiés aura lieu dans la cour de la gare de Cahors, à 7 heures pour les trains partant à 8 h. 10, à 18 heures pour les trains partant à 19 h. 15. L'accès des zones Nord et Est (zone interdite) de la commune du Havre est toujours interdit. — Le Préfet.

Marché du seigle

Les négociants en Grains, autres que ceux qui ont été déjà agréés par le Comité Départemental des Céréales pour le commerce du blé, désireux d'effectuer des opérations sur le seigle, doivent adresser au dit Comité, dans le plus bref délai, une demande d'autorisation accompagnée :

1^o D'un certificat établi par l'Administration des Contributions Indirectes attestant qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un contentieux.

2^o D'une copie d'inscription au registre du commerce.

3^o D'un extrait du casier judiciaire.

4^o D'un certificat du Maire de la commune de leur résidence précisant qu'ils ne sont ni menés ni boulangers au sens de l'article 6 de la loi du 15 août 1936.

Les documents ci-dessus doivent être adressés au Comité Départemental des Céréales, Maison de l'Agriculture à Cahors, qui est seul qualifié pour accorder les autorisations utiles aux opérations sur le seigle. (Communiqué par le Comité Départemental des Céréales).

CAHORS

La Coopérative Militaire

Comme le public cahorçain s'est ému des nouvelles en partie inexactes qui circulaient sur l'existence d'une Coopérative Militaire et sur les abus qu'on lui attribuait, nous avons voulu nous renseigner exactement et lui fournir des informations sûres que voici :

Pendant les hostilités, il y avait des Coopératives au front alimentées par les magasins d'armée qui possédaient à cet effet des Dépôts de vivres.

Après l'armistice, en juillet et en août, les épiceries et magasins d'alimentation de Cahors furent submergés par la clientèle envahissante des troupes réplées. Les commerçants ne pouvaient suffire aux demandes et sur la pression de l'opinion publique ils réclamèrent eux-mêmes que les militaires fussent servis par les subsistances de l'armée.

A ce moment-là des ordres furent donnés dans ce sens, mais au milieu de ce désarroi, il fallut du temps pour créer l'organisme nécessaire et l'exécution des instructions transmises devint réellement effective alors que l'énorme afflux des réfugiés et des soldats avait à peu près épuisé les réserves des marchands.

Il est vrai que sardines, chocolat, pâtés, beurre, etc., ont presque complètement disparu du commerce et il est réel que la Coopérative qui fut alors organisée a pu conserver une certaine quantité de ces marchandises parce qu'elle a commencé à fonctionner complètement alors que le plus fort de la crise était passé.

Seulement, il importe d'abord que le public sache bien que les tickets y sont obligatoires comme dans les magasins civils et que par un contrôle très strict sur les achats des clients sont limités.

Cette Coopérative vend aux familles d'officiers et sous-officiers de la garnison, aux employés militaires des régions réplées et aux familles d'officiers et sous-officiers prisonniers. Sa clientèle est donc assez étendue et son commerce assez important. Ce sont autant de clients qui ne viennent pas diminuer encore la part déjà réduite que les consommateurs civils trouvent encore dans les magasins de la ville.

Censuré

Office départemental des Combattants

Un certain nombre de nos ressortissants, notamment de la Guerre 1939-1940, ne savent où s'adresser pour avoir une exacte connaissance des dispositions législatives ou réglementaires les concernant.

En vue de leur éviter des démarches inutiles, nous leur rappelons que l'Office départemental des Combattants, 38, bd Gambetta à Cahors, téléphone 246, est l'organisme légal et gratuit d'information, auquel ils doivent s'adresser.

Confrère sportif

Jeudi 24 octobre, vient de paraître le premier numéro du journal Centre-Sports, « organe hebdomadaire régional de tous les sports ».

La rédaction et l'administration de « Centre-Sports » est à Brive, Boulevard de Saligny.

« Centre-Sports » sera l'organe des sportifs de la Corrèze, de la Dordogne, du Lot, de l'Aveyron, du Lot-et-Garonne, notamment.

Notre nouveau confrère, nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Aux réfugiés belges

Les réfugiés de nationalité belge sont invités à regagner d'urgence leurs foyers. Après le 31 octobre, ce retour nécessitera une autorisation spéciale et individuelle du pouvoir occupant. Le retour doit s'effectuer via Mâcon.

Ecole d'infirmières

Nous apprenons avec plaisir le succès de Mlle Simone Rafade, qui vient d'obtenir le Diplôme d'Etat d'infirmière hospitalière. Félicitations.

Accapareur puni

L'Intendance militaire constata que M. Caramigeas, négociant en gros à Brive, détenait un stock de 13.000 kilos de pâtes alimentaires non déclarés.

Conformément aux dispositions du décret du 27 octobre 1939, cette marchandise a été confisquée par l'autorité militaire et prise en charge par le ravitaillement général.

Nos Echos

Notre boulevard.

Peut-être n'a-t-on pas fait assez attention à l'utile travail qui se poursuit à Cahors depuis plusieurs années, travail que la guerre avait forcément interrompu et que l'on a repris depuis quelques semaines.

Nous voulons parler de la réfection des trottoirs du boulevard Gambetta dont il n'est pas exagéré de dire que le besoin s'en faisait sentir !

Leur mauvais état durait depuis toujours... ou à peu près. En tout cas il y avait si longtemps que cela faisait comme partie des choses qui sont parce qu'elles doivent être. On ne le remarquait même pas, seulement on ne s'en servait pas. L'habitude des cadurciens de marcher toujours sur la chaussée et jamais sur le trottoir vient peut-être de là.

Ce pavé difforme et montueux, pleins de creux et de bosses, si difficile à la marche et où l'on se tordait si couramment les pieds n'était rien moins qu'engageant et on l'avait abandonné.

On va pouvoir maintenant y circuler à l'aise. Progressivement la réfection en a été poursuivie. Etapes par étapes, morceaux par morceaux, on en a refait, tout refait presque d'un bout à l'autre, les

plats, les rebords et les ruisseaux. Ce n'était tout de même pas un petit travail. Il est sur le point, à présent, d'être achevé.

Nous devons en remercier et en féliciter l'Administration des Ponts et Chaussées qui l'a entrepris et mené à bien, accomplissant ainsi une œuvre bonne et utile dont tous les cadurciens lui sauront gré. Nous disons « tous » les cadurciens, car qui donc à Cahors n'est pas « boulevardier » ?

Sur la route de Paris.

Comme je me promenais, ces jours derniers, sur la route de Paris, j'imaginai, à la vue de ce qui en reste ce que devait être cette voie magnifique bordée de bout en bout de majestueux ormeaux.

Ceux qui subsistent encore sont déjà espacés. Des vides les séparent parce qu'il a fallu tomber ceux qui menaçaient ruine, après s'être assurés que leurs substances s'étaient vidées de leur substance extérieure. Quand ils en viennent à ce point, il n'y a plus que de l'écorce qui les fait paraître solides alors qu'ils sont creux et incapables de résister à un grand coup de vent. A ce point, il est prudent de les abattre.

On prend soin de ceux qui restent. On élague leurs grosses branches déjà frappées de mort, on les garde autant qu'on peut.

Mais déjà la vieillesse en a marqué beaucoup. Combien de temps subsisteront-ils ?

POUR ASSURER LE RAVITAILLEMENT

Les difficultés de ravitaillement augmentent chaque jour. Tout le monde s'en rend compte. Mais il ne faut cependant pas exagérer, car grâce à un service de surveillance, la police réussit, assez souvent, à prendre en flagrant délit de nombreux négociants coupables de hausse illicite.

Aussi bien, le « Journal Officiel » publie, mercredi, une loi indiquant les sanctions qui frapperont les infractions en matière de ravitaillement.

Toute personne qui aura, comme vendeur, acheteur ou intermédiaire, à des prix excédant les prix taxés, réalisés des opérations quelconques sur des denrées ou produits destinés à l'alimentation humaine ou animale, ainsi que ceux qui, sous une dénomination fautive ou équivoque ou sans dénomination, auront vendu à une valeur supérieure à leur valeur habituelle ou taxée ces mêmes denrées ou produits, sont passibles d'un emprisonnement de 6 jours à 2 mois et d'une amende de 200 à 2.000 francs.

Mais, pour pincer les fraudeurs un service de surveillance est nécessaire. C'est la seule façon d'empêcher pratiquement les hausses illicites, exagérées.

Mais il faut aussi que la surveillance s'exerce sur les marchands qui opèrent le stockage, opération qui prive les populations de denrées de première nécessité. Ceux-là existent, et jeudi même, l'un d'eux, négociant à Brive, a été pincé, ainsi que le publient les journaux.

« L'Intendance militaire ayant constaté que M. Caramigeas, négociant en gros à Brive, détenait un stock de 13.000 kilos de pâtes alimentaires non déclarées, cette marchandise a été confisquée par l'autorité administrative et prise en charge par le ravitaillement général. »

Ce négociant n'est peut-être pas le seul à pratiquer le stockage. C'est pourquoi, il faut qu'une surveillance active soit organisée pour empêcher les trafics illicites, les stockages scandaleux.

Ainsi, seulement, le ravitaillement pourra être assuré à la population qui, en cette période, éprouve pour s'approvisionner en denrées alimentaires, de réelles difficultés.

Compatriote

C'est avec un très grand plaisir que nous apprenons que notre compatriote M. le Docteur Savès, médecin-chef de la marine, à bord du croiseur « Richelieu », actuellement à Dakar, vient d'être cité à l'ordre de l'Armée. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Jean Sclafar, vient d'être reçu au professorat des écoles de commerce et d'industrie (Ecole normale supérieure technique), avec le n° 5 et a été déclaré admissible aux épreuves orales de l'Ecole normale supérieure de St-Cloud (lettres).

Nous adressons à M. Sclafar, qui est de Souillac où réside sa famille, nos vives félicitations.

L'Académie des Jeux Floraux de Toulouse reprendra ses travaux et ses concours à partir du 15 novembre prochain.

Un rappel que ces concours comportent l'attribution de divers prix, dont le plus grand prix Fabrice Arnaud, de poésie et de prose (10.000 et 5.000 fr.) ; les prix Pujol (3.000 fr.) et Maury (1.000 fr.).

Le programme publié dans le recueil de 1940 est valable pour 1941.

Le « Journal Officiel » publie un décret modifiant et complétant les textes antérieurs, notamment les décrets du 9 septembre 1939 et du 24 avril 1940 prohibant et réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or.

Le nouveau texte réglemente en particulier l'achat et les ventes par des étrangers de biens ou valeurs en France.

Contrairement à ce que M. Destal, Hostellerie de Douelle, pour défaut de déclaration d'hébergement d'étrangers et pour registre des voyageurs mal tenu.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 18 au 25 octobre 1940

Naisances
Pradelle Jacques, rue Wilson.
Turmo Plazer, rue Wilson.
Ferrer Palmira, rue Wilson.

Publications de mariages
Lalouette Henri, bouclier, et Boullé Paule, employée de Bureau à Cahors.
Marlas François, agriculteur, et Denant Suzanne, s.p., à Cahors.

Décès
Lucas Louis, s.p., 86 ans, rue Wilson.
Fontanis Maria, Vve Vayssières, s.p., 53 ans, Angladières.
Cahéris Joseph, marchand forain, 69 ans, Impasse Saint-Urcisse, 5.
Portes Jean-Louis, s.p., 68 ans, rue Wilson.
Murat Yvonne, robeuse, 18 ans, Angladières.

Une camionnette dérapée
Une camionnette conduite par M. Le Hédic, qui venait de Laurette et se rendait à Cahors, a dérapé dans les environs de Labastide-Marnhaac et est tombée dans un champ.

Dans la chute, M. Le Hédic a reçu quelques contusions, mais, heureusement, sans gravité.

Quant à la camionnette, elle a subi des dégâts assez importants.

Chute grave
Mme Burgès, habitant Larroque-des-Arcs, en reconduisant des visiteurs fit une chute sur le seuil de sa maison. Dans la chute, elle se fractura gravement une jambe. Mme Burgès dut être transportée à l'hôpital de Cahors.

Vagabond
La police a mis en état d'arrestation le nommé Auguste Mathey, 56 ans, qui était en état d'ébriété et provoquait du scandale dans la rue Wilson. Il a été conduit au Parquet et écroué à la prison.

Service des pharmacies
Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 27 octobre et le lundi matin 28 octobre 1940 par la Pharmacie HEILLES.

EDEN
Samedi 26 et dimanche 27 octobre, en soirée. Dimanche, matinée.

BOURRACHON
avec Signoret, André Luguet, Robert Arnoux, Meg Lemonnier et Marguerite Moreno.

Palais des Fêtes
Samedi 26, dimanche 27 octobre 1940, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

BRAZZA
ou l'Epopée du Congo
Les scènes coloniales du film ont été réalisées au Gabon et dans le moyen Congo, avec l'aide du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française.

Les Sports
Association régionale du Quercy
Il vient de se fonder une union de toutes les associations sportives déclarées et affiliées à la F.G.S.P.F., existant dans le département du Lot.

Elle se propose de développer les forces morales et physiques de la jeunesse du Lot. Elle a pour but :

1° De promouvoir et d'intensifier, dans le département, la culture physique et le sport, en tant qu'éducateurs et formateurs de jeunes Français.

2° De servir de lien entre les associations et la F.G.S.P.F., par l'intermédiaire de l'U.R.H.A. (Union Régionale de la Haute-Auvergne).

3° De susciter partout où cela sera possible, dans le département, des centres d'éducation civique, physique et sportive.

4° D'adapter aux différentes associations sportives qu'elle groupe, les consignes et les directives provenant soit de la F.G.S.P.F., soit du Gouvernement, et de s'assurer de leur exécution.

5° D'établir et de réglementer des manifestations et compétitions gymniques et sportives.

Son siège social est : 1, rue de la Gendarmerie, Cahors.

Coupe du Quercy
Désirant favoriser, plus que jamais et dans toute la mesure du possible, le sport bien compris, le comité diocésain d'A.C.J.F. (J.O.C., J.A.C. et J.E.C.) avait institué une « Coupe du Quercy » de Foot-Ball Association. Il vient de remettre l'organisation à l'A.R.Q. (Association Régionale du Quercy). Son règlement a été homologué par le

Bureau de l'A.R.Q., dans sa séance en date du 30 septembre 1940.

Fondée surtout pour stimuler les petites équipes rurales, la « Coupe du Quercy » s'adresse tout spécialement à elles. Ses organisateurs espèrent que nombreuses seront les Sociétés qui engageront leurs équipes dans cette compétition.

Pour nos engagements et les demandes de renseignements, s'adresser soit à M. Millevaux, 7, rue Clémenceau, Cahors, soit à la permanence de l'A.R.Q., 10, rue de la Chanterie, Cahors.

Le Rugby à Cahors
Dimanche 27 octobre, l'équipe 1^{re} de rugby du Stade se déplacera à Souillac pour donner la réplique à l'équipe locale et confirmer sa victoire de dimanche dernier. Sont convoqués pour effectuer le déplacement : Carreau, Pégourié, Bourdet, Bru, Osmain, Planavergne, Fréjaville, Sénac, Soulacroup, Terrières, Meulet, Rôle, Magnani, Cubaynes, Dutrieu, Palame, Tassant.

L'équipe de rugby 2^e du Stade jouera en lever de rideau dimanche 27 octobre contre l'équipe 1^{re} du Lycée.

C'est avec plaisir que le public cadurcien reverra nos jeunes potaches refaire du rugby, sport qui avait valu tant de renommée à « La Quercenoise ». Au Stade sont convoqués les joueurs suivants : Chabaut, Linard, Blanc, Richard, Orliac, Colombies, Comblies, Noillac, Alba, Noyer, Tatières, Brunk, Iglésias, Blavie, Arnoult, Hébello, Manié, Boullaget, Espitalié. Rendez-vous au Stade L.-Desprats à 1 heure.

Au Stade Lucien-Desprats
Association. — Dimanche 27 octobre aura lieu au Stade Lucien-Desprats un match d'association entre l'équipe I du Stade Caussadais et l'équipe I du Stade Cadurcien. L'équipe du Stade Caussadais a été formée cette année avec des éléments de grande valeur.

Goal : Darasse, du Lycée Ingres, champion du Football-Scolaire du Tarn-et-Garonne, 1937, 1938, 1939, devant l'Ecole Normale de St-Théodard et les Collèges de Castel et de Moissac.

Arrière : Marot, ex-joueur de Juvisy ; Doumer, ex-capitaine des Juniors du Tarn-et-Garonne.

Demi : Gauchie ; ensuite Lavernia et Garcia du Football-Club de Bordeaux ; Jocheur, de l'équipe Junior du Football-Club de Metz. Cette équipe trouvera en face l'équipe I du Stade Cadurcien qui jouera le 3 novembre en match de Coupe de France contre la première de Aubin. Coup d'envoi à 15 h.

Chronique des Théâtres
Le mardi 29 octobre, à 20 h. 15, au Théâtre municipal, vous verrez en chair et en os

Marguerite MORENO, Claude DAUPHIN, Jean NOHAN (Jaboune), Paul CAMBO, Rosine DEBEAN, Yana GANI, Lucien PARIS qui vous présenteront

TROIS HEURES DE GALA
Location au Théâtre

Arrondissement de Cahors
St-Géry
Naisances. — Nous apprenons la naissance d'une fillette qui a été prénommée Gisèle, chez les époux Grandjean, et d'un garçon qui a été prénommé Jacques, chez les époux Chanut, instituteur à St-Géry.

Nous adressons à MM. Grandjean et Chanut et nos meilleurs vœux de bonne santé aux mamans et aux bébés.

Arrondissement de Gourdon
Alvignac
Bonne chasse. — Depuis l'ouverture de la chasse, 6 renards ont été abattus sur le territoire de notre commune. Depuis quel temps, plusieurs propriétaires avaient remarqué que leurs poulliers recevaient la fréquente visite des renards. La chasse étant ouverte, il faut espérer que nos chasseurs sauront débarrasser notre région de ces indésirables dévastateurs des poulliers.

Dégagnac
Mariage. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris le mariage de notre toute charmante et gracieuse compatriote, Mlle Marie-Louise Balmes, du village de Mas-de-Flory, avec M. Basile Granget, cultivateur à Saint-Clair (Lot).

Nous adressons à ces jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et tous nos compliments aux deux familles que cette union rapproche.

Souillac
Néologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Jean Mamia, ancien inspecteur de compagnie d'Assurances à Souillac, décédé à Brive, à l'âge de 48 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Police de la route. — Les gendarmes de notre brigade ont dressé contre un nommé André P..., de Meyronne, pour défaut de tout éclairage à sa bicyclette.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT
Séance du 8 octobre 1940. Présidence de M. Orliac, Président. M. le Préfet du Lot assiste à la séance.

En ouvrant la séance, M. le Président fait un rapide historique des principaux événements qui se sont produits depuis la dernière réunion de la Chambre de Commerce, le 9 mai 1940, à la veille de l'offensive ennemie.

Il signale notamment l'effort accompli pour la réception et l'installation des réfugiés et les heureux résultats obtenus dans le ravitaillement d'une population plus que triplée, grâce à la bonne volonté et à la collaboration des commerçants de toutes les branches.

Il souligne ensuite le rôle joué par la Chambre de Commerce dans le rapatriement des réfugiés et indique que plus de 6.000 ordres de mission et un millier d'attestations d'identité, délivrés par elle, ont permis aux chefs d'entreprises, commerçants ou industriels de tous ordres, aux artisans et au personnel ouvrier ou employé de retourner chez eux.

Puis il aborde la question délicate des permis de circulation qui a été en partie solutionnée dans notre département grâce à la large compréhension de M. le Préfet et de M. le Secrétaire général de la Préfecture. Il attire l'attention des Pouvoirs publics sur la gêne que ces restrictions de circulation imposent à des catégories intéressantes de travailleurs et sur la nécessité de veiller à ce que personne ne puisse se servir de véhicule automobile pour des buts de promenade ou d'agrément.

La pénurie de l'essence ayant posé la question des gazogènes, M. le Président met en garde contre une politique qui nous engagerait dans la voie des coupes de bois sans envisager, en contre-partie, le reboisement de notre région. Il décide, à l'Assemblée, qui la lui accorde unanimement, l'autorisation de saisir de la question la Chambre d'Agriculture et la Direction des services agricoles du Lot.

En terminant, il remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu assister à la réunion et l'assure, une fois de plus, de l'entier concours de la Chambre de Commerce.

A son tour, M. le Préfet remercie M. le Président de ses aimables paroles ; il assure la Chambre de Commerce de la sollicitude des Pouvoirs publics et la remercie, ainsi que les commerçants du département, de l'appui utile qu'ils ont apporté à l'Administration dans les heures difficiles.

Il dit que, quelle que soit l'issue de la lutte actuellement engagée, un ordre économique nouveau sera instauré en Europe, et probablement dans le monde, ordre économique dans lequel les Chambres de Commerce et les Organismes professionnels seront appelés à occuper une place importante.

Chambre des métiers du Lot. — Au nom de la Chambre de Commerce, M. le Président salue la nouvelle Chambre des Métiers du Lot en la personne de son Président, M. Bourrières, également membre correspondant de la Chambre de Commerce. Il exprime la conviction que les deux Compagnies seront unies par une intime collaboration.

Adresse au Maréchal Pétain. — A l'unanimité, l'Assemblée vote l'adresse suivante qu'elle demande à M. le Préfet de vouloir bien transmettre au Chef de l'Etat Français :

« La Chambre de Commerce du Lot, réunie pour la première fois depuis l'armistice, le 8 octobre 1940, exprime à M. le Maréchal Pétain sa respectueuse et profonde reconnaissance pour le don qu'il a fait de sa personne et de son autorité au Pays meurtri et désemparé ;

L'assurance de sa collaboration totale et dévouée dans l'œuvre poursuivie par lui de relèvement matériel et moral de notre chère Patrie.

M. le Préfet remercie l'Assemblée au nom du Gouvernement.

Stocks de matières premières. — Sur l'invitation de son Président, la Chambre de Commerce s'associe à un vœu émis par le Comité de la IX^e Région Economique et demandant la libération par l'Intendance et le Service de santé des stocks de matières premières et de médicaments détenus par ces divers Services.

A cette occasion, M. le Président signale l'existence à Cahors d'une coopérative militaire qui distribue largement aux officiers de la garnison des denrées

alimentaires de première nécessité que la population ne parvient que difficilement à se procurer. Il semble, ajoute-t-il, que ces marchandises devraient plutôt être réservées à l'approvisionnement de nos prisonniers.

L'Assemblée, entièrement de l'avis du Président, décide d'adresser à M. le Préfet du Lot un vœu tendant à la suppression de cette coopérative.

Echange de correspondances entre les deux zones. — M. le Président donne à ses collègues des précisions sur les conditions dans lesquelles ces échanges peuvent être effectués : soit par le canal du Ministère de la Production Industrielle, à Vichy, soit par l'intermédiaire de la Chambre de Commerce de Bayonne, à Pau.

Le Secrétaire général de la Chambre de Commerce fournira à ce sujet tous renseignements utiles aux intéressés.

Reboisement. — L'Assemblée adopte à l'unanimité un vœu présenté par M. Orliac en faveur du reboisement du département.

Timbres-primés. — M. le Président signale que M. le Préfet de la Haute-Garonne vient de prendre un arrêté interdisant la vente des timbres-primés dans son département.

Il ne pense pas qu'une pareille mesure s'impose en ce moment dans le Lot, mais il déclare, d'accord avec ses collègues, que s'il en était besoin la Chambre de Commerce demanderait à M. le Préfet la même interdiction pour le Lot.

Prêts de démarrage. — M. le Président rend compte qu'en application de la loi du 20 juillet 1940, une somme de 200.000 francs a été mise à la disposition de la Chambre de Commerce du Lot par M. le Ministre des Finances, pour être affectée à des prêts de démarrage. Cette somme a été répartie entre trois industriels du département qui avaient adressé une demande.

Compte et budget. — M. le Président fait connaître que le compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1939, ainsi que le projet de budget pour 1941 de la Chambre de Commerce ont reçu l'approbation de M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail.

Cours professionnels. — M. Bourrières fait connaître que la Chambre des Métiers, dont le rôle est l'organisation de l'apprentissage, a l'intention de créer des cours professionnels, principalement de comptabilité et de dessin, dans le département. Il sollicite pour cela la collaboration de la Chambre de Commerce.

L'Assemblée donne à cette proposition son assentiment unanime, laissant à son Bureau le soin de fixer, en accord avec le Bureau de la Chambre des Métiers, les détails de la collaboration.

Aide aux Chambres de Commerce régionales. — La Chambre de Commerce adopte le principe d'une aide financière à accorder, pour le fonctionnement de leurs services, aux Chambres de Commerce régionales. Les modalités en seront fixées par les Régions économiques.

Le Maréchal Pétain, accompagné de M. Pierre Laval, a traversé la ligne de démarcation vers 8 heures du matin, jeudi. Les honneurs militaires lui ont été rendus. Il s'est entretenu un instant avec les officiers généraux venus pour le saluer.

C'est vers la fin de l'après-midi qu'il a eu, avec le chancelier Hitler, dans un cadre impressionnant, un long entretien. La situation de la France et son avenir dépendront, dans une large mesure, de cette rencontre historique.

Le D.N.B. donne les détails suivants au sujet de l'entrevue du Führer et du maréchal Pétain :

L'entrevue du Führer et du chef de l'Etat français, Maréchal Pétain, en présence de M. Pierre Laval et de M. von Ribbentrop, a eu lieu jeudi, tard dans l'après-midi, dans le train spécial du Führer, dans une petite gare de la France occupée.

Le Maréchal Pétain, qui était attendu à la ligne de démarcation par M. Abetz, ambassadeur, est arrivé en auto au lieu de l'entrevue avec M. Pierre Laval. Un bataillon a rendu les honneurs au Maréchal, à l'entrée de la gare.

M. von Ribbentrop, ainsi que le maréchal Keitel, commandant en chef des forces armées allemandes, et le ministre von Doernberg, chef du protocole, ont reçu les hommes d'Etat français et les ont accompagnés jusqu'au train spécial où le Führer attendait le Maréchal Pétain dans sa voiture.

Le maréchal Rydz Smigly est arrêté
De Bucarest. — Le maréchal Rydz Smigly, ancien chef de l'Etat polonais, a été arrêté à Craiova et ramené à Bucarest.

La première réunion de la Légion Française se tiendra à Vichy
Le « Jour » annonce que la Légion Française des anciens combattants se réunira, pour la première fois à Vichy, dans la première quinzaine de novembre.

PETITES ANNONCES
SI VOUS avez besoin de galoches pour vos enfants, vous trouverez chez FRANCOIS, 38, rue Nationale, un grand assortiment. (32.786).

DE magnifiques chrysanthèmes sont en vente chez Mme Vve MAGESTROY, rue de la Marine, à Cabessut (100 m. à droite du Pont). Prix modiques. Grand choix dans les teintes les plus variées. (32.788).

Vitrine d'angle à vendre, avec portes à glissières. S'adresser : Maison DELMAS-TARRAL, Meubles, rue des Sibouroux, Cahors. — 32.805.

LOCAUX couverts et fermés, toutes dimensions pour garage autos, Cahors et environs immédiats. Faire offres : CITROEN, Cahors. (32.813).

Le Gazogène GOHIN-POULENC
Affirme sa supériorité technique
Abouissement de 20 ans de recherches
Le seul ayant un filtrage parfait
Agent exclusif pour le Lot :
Robert PALAME
place Thiers, CAHORS
ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE
Tél. 257

PIANO, Solfège, 1^{er} Prix Conservatoire, se rendrait domicile pour leçons particulières. Cahors et région Albas. Ecr. : Mlle CAILLASSOU, Albas (Lot). (32.814).

CHAMBRE meublée, très confortable, à louer. S'adresser au Bureau du Journal. (32.817).

SOMMES ACHETEURS PROPRIETES, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, Boulevard Gambetta, CAHORS
Téléphone 44

Cabinet Immobilier (21^e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement rosiers, plants de vigne
Maison A. POUZERGUES
2 bis, rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors
Création de parcs et jardins
Grand choix de chrysanthèmes

INDICATEUR IMMOBILIER R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Direction des Domaines de Cahors
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
de 26 chevaux réformés à Anglars-Juillac le 4 novembre 1940, à 14 heures et à Ségalat, près Gramat le 6 novembre 1940, à 14 heures

La vente aura lieu par unité, sans garantie aucune pour les vices rédhibitoires.

Un droit de priorité sera accordé aux cultivateurs ayant eu des chevaux réquisitionnés ou justifiant de leurs besoins en bêtes de travail.

Pour l'exercice de ce droit, prendre connaissance du cahier des charges aux bureaux des Domaines de Luzzech et Gramat, ou consulter les affiches. Au comptant et 12 0/0 en sus pour tous frais.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

Elle avait vu passer dans les yeux de l'homme tout un monde de pensées, de désirs... comme des nuages lointains se lèvent à l'horizon du soir. Et ces nuées-là, Orane préférait ne pas les voir se préciser devant elle... car elle n'était pas très sûre que, contre le péril de cet ouragan-là, et malgré sa pudeur, la petite épouse n'eût pas inconsciemment cherché un refuge dans les bras de Miguel...

Il était dimanche et, au courrier du matin, le facteur avait apporté une lettre à Orane.

Une lettre de sa mère, qui contenait non seulement quatre longues pages d'une écriture serrée, mais encore un gros chèque de M. Le Cadron... un chèque au nom de Ruitz.

Et comme si cet envoi n'était pas assez extraordinaire, l'affectueux man annonçait à ses enfants que, tous les mois, le père en enverrait autant.

Orane eut un éblouissement et ses yeux s'empirent de larmes devant la bienheureuse nouvelle, non pas que l'envoi d'argent eût un effet quelconque sur elle, mais ce chèque représentait tant de tendresse, de pardon, d'oubli, que son cœur d'enfant s'épanouissait : elle pourrait revoir ses parents, ils aimeraient Miguel ; celui-ci serait satisfait de leur volte-face et, tous ensemble, ils vivraient heureux... Un magnifique aurore se levait...

Mme Le Cadron ne cachait pas d'ailleurs à sa fille les raisons qui avaient amené l'industriel à changer d'avis :

« Ton père s'est renseigné, ma chérie. Il a voulu savoir quel était exactement l'homme que tu avais épousé. Il a, partout, obtenu des réponses excellentes dont il est enchanté. Ton mari est très estimé, c'est quelqu'un et il a devant lui un fort bel avenir... plus que ton père ne pouvait l'espérer dans ses plus beaux rêves pour toi. Sois donc bien gentille et bien affectueuse pour Miguel, ma chérie ; c'est à toi qu'est confié le soin d'effacer tout ce qui peut séparer ton mari de nous. Je ne doute pas que ton amour y parvienne bientôt, etc. »

Orane relut plusieurs fois ces lignes maternelles et, très troublée par ce que sa mère lui annonçait, elle se réserva de demander à celle-ci quelques éclaircissements sur les renseignements obtenus par M. Le Cadron sur son genre.

En attendant, elle devait remettre à Ruitz le chèque de son père. Après

avoir caché dans son corsage la lettre qu'elle venait de recevoir, Orane alla retrouver son mari qui, enfoncé bêtement, cigarette aux lèvres, dans le creux d'un confortable fauteuil de velours, lisait les journaux du matin.

Elle tenait le chèque à la main. — Oh ! Miguel ! Vous ne vous doutiez jamais de ce que viens de recevoir pour vous.

— Pour moi ? Mais de qui, d'abord ? — De mon père qui vous le transmet par ma mère... — De votre père ? Non ! Je ne vois pas réellement... — C'est quelque chose de très gentil... de très réparateur.

— Vraiment !... Si vous le dites !... quoique par cette filière détournée : votre mère, vous, moi, ça ne me paraît pas, de prime abord, quelque chose de très rassurant.

Une moue de déplaisir éteignit sur les lèvres juvéniles le sourire d'Orane.

Ruitz regarda le chèque sans le prendre. Du premier coup d'œil, il avait dû reconnaître la forme conventionnelle de ce papier-monnaie.

— Qu'est-ce que c'est que ça ? — Un chèque.

— Un chèque ?... A qui ? — A votre nom... et comme je vous le dis, tous les mois... — De l'argent à moi ? Pourquoi faire ?

— Oh ! voyons, Miguel, vous devinez bien... la femme ne doit-elle pas, quand elle le peut, contribuer un peu aux dépenses de son mari ? — Ah ! c'est... Et c'est M. Le Cadron qui m'envoie cette somme ?

— Oui, c'est gentil, n'est-ce pas ?... Cinq mille francs par mois, ça fait... — Il le laisse pas achever.

— Mais je croyais que votre père avait décidé de ne pas vous donner un sou.

De nouveau, sur le visage d'Orane, une inquiétude passa. Ruitz empruntait pour lui parler une voix un peu sèche, assez désagréable ; d'autre part, il n'avait pas fait un geste pour prendre le chèque qu'elle continuait de lui tendre.

A la dernière exclamation de son mari, elle eut un sourire presque humble, tant elle s'efforçait d'y mettre un air de conciliation.

(A suivre).